

# COMMUNE DE MAUVEZIN-SUR-GUPIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 33/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Lot-et-Garonne

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 2 juin 2026

Nombre de membres en exercice :

14

Nombre de membres

Présents : 11

Excusés : 2

Pouvoirs : 2

Votants : 13

Absent : 1

Date de la convocation :

Le 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juin à vingt heures,

Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

**Présents** : Ms Daniel BORDENEUVE, Michel WALTER, Éric FORESTIER, Christian MICHELET, Jérôme GAYDON-SERRES ; Mmes Aurélie HERBIN, Marie-Laure CUZZINI, Camille METAYER, Caroline BERG, Laurence TOUMEYRAGUES et Françoise JORREY.

**Excusés** : Madame Carla MICHELET et Monsieur Antoine ZANOTTO.

**Pouvoirs** : Madame Carla MICHELET à Madame Marie-Laure CUZZINI ; Monsieur Antoine ZANOTTO à Monsieur Daniel BORDENEUVE.

**Absent** : Monsieur Arnaud MEYER.

*Monsieur Ulysse SUC est décédé le 29 mai 2026.*

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

### **Objet : Travaux sur le réseau d'eau potable secteur des Escarreys-défense incendie.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux de renforcement et de remplacement du réseau d'eau potable sont en cours sur le secteur des Escarreys et sont assurés par le syndicat EAU 47. Il informe l'assemblée que des discussions ont été engagées avec le syndicat afin de mutualiser les coûts des travaux avec la pose d'un poteau incendie et assurer la défense de ce secteur non couvert.

Le syndicat EAU 47 propose ainsi de renforcer le réseau d'eau potable existant, actuellement en PVC de dimension 75 mm, par la pose d'une canalisation en fonte de dimension 100 mm sur un linéaire d'environ 300 mètres entre le n°1722 route des Escarreys et le n°1596 route de la grosse pierre et prendrait à sa charge 46 662.00 € HT, coût estimé de l'opération. La commune devrait s'acquitter de la partie « surdimensionnement » dont le coût estimé s'élève à 1 662.00 € HT ainsi que du coût lié à la fourniture, à la pose et au raccordement du futur poteau incendie.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**APPROUVE** la proposition de travaux du syndicat EAU 47 et le montant du coût de revient pour la commune estimé à 1 662.00 € HT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**Adopté à 13 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme  
Certifiée exécutoire après transmission le :

Publiée le 05.06.2026

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance,

Laurence TOUMEYRAGUES

